



RAC GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
Domaine de Vert-Bois
Côte de la Jonchère
92500 RUEIL MALMAISON

racgymart@free.fr

www.racgymnastique.com / www.facebook.com/racgym



ADHÉSION 2026/2027

**!!! TOUT DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DE L'INSCRIPTION
SERA AUTOMATIQUEMENT MIS SUR LISTE D'ATTENTE !!!**

ADHÉRENTS ACTUELS (saison 2025/2026)

Inscription du lundi 1^{er} au samedi 27 juin
(à donner aux entraîneurs
ou à déposer dans la boîte aux lettres du club)

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Inscriptions
samedi 13 juin 9h30 à 13h30
et mercredi 17 juin de 14h à 16h30

Composition du dossier :

- ✓ la fiche de renseignements dûment complétée (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ la fiche d'adhésion au RAC Omnisports (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ le questionnaire de santé (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ l'autorisation de publication de la photographie de votre enfant sur le site internet/page Facebook du club (uniquement pour les nouveaux adhérents)(à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ le règlement comprenant la participation aux frais de gestion du RAC Omnisports (15 €) ET la cotisation (paiement possible avec un maximum de 3 chèques à l'ordre de RAC GYMNASTIQUE, tous datés du jour de l'inscription : 1^{er} chèque de 70€ (frais de dossier non remboursables, encaissement mi-juillet), le solde (déduction faite des 70€) payable en 1 ou 2 fois (encaissement fin septembre et fin novembre). Merci de faire des montants sans virgule.

Réductions

- 20 € de réduction à partir de la 2^e personne.
- Chèques-vacances et coupons sports acceptés pour régler tout ou partie de la cotisation (en version papier uniquement).
- Bons PASS LOISIRS (émission 2026) délivrés par le C.C.A.S. de RUEIL-MALMAISON (à retirer avant l'inscription).
- Pass + (émission 2026) délivré par le Conseil Général (téléchargeable dès le mois de juin), Pass Sports (pour les 14 ans et +, 70€), Labaz (pour les 15/17 ans, 100€).
Si vous ne les avez pas le jour de l'inscription, merci de prévoir un chèque de caution.

RAPPEL : L'adhésion est due pour l'année sportive dans son ensemble (septembre – juin).

Il ne pourra être envisagé de remboursement en cas d'abandon, sauf en cas de blessure, au gymnase ou en compétition, dûment certifiée et fournie dès l'arrêt des cours.

Dans ce cas, **tout remboursement éventuel tiendra compte de frais fixes de 70 €**, le restant de la somme étant calculé au prorata des mois de participation à l'activité sportive.

Reprise des entraînements
la semaine du 7 septembre 2026